Plan arbre tranche 2026 – première ceinture

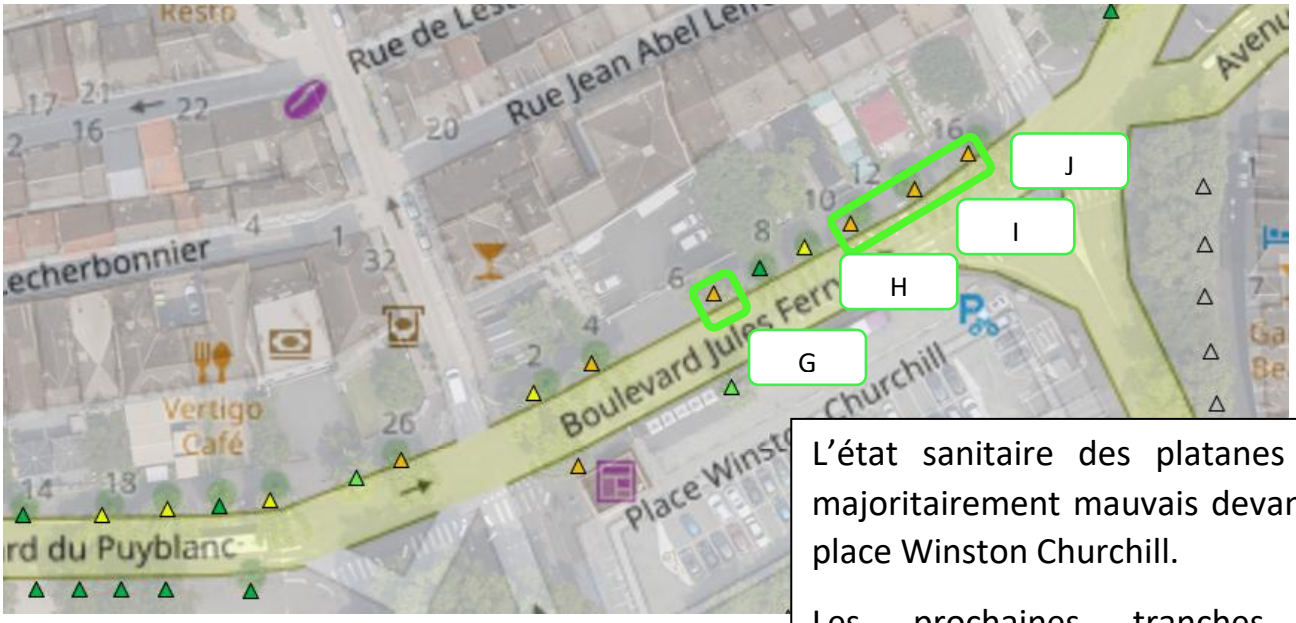
Travaux d'abattage et de replantation de 8 platanes bv Koenig – bv Jules Ferry

Numéro arbre	Adresse	Espérance de maintien	Raison renouvellement
A	33 bv Koenig	Mauvaise	Dégradations importantes et irréversibles à l'insertion des charpentières Fissuration
B	50 bv Koenig	Moyenne	Cavité basale sur tiers de la circonférence du collet. Altération irréversible
C	36 bv Koenig	Mauvaise	Vigueur réduite, test de sollicitation d'ancrage mauvais
D	19 bv Koenig	Moyenne	Altération collet – abattage pour plantation homogène en vue du développement libre de l'alignement
G	6 bv J Ferry	Mauvaise	Jeune plantation avec arrachement important lors épisode vent violent
H I J	Du 10 bv au 20 bv J Ferry	Mauvaise	Dégradations importantes et irréversibles à l'insertion des charpentières

Bv Koenig – emplacements des renouvellements selon état sanitaire



Bv Jules Ferry – emplacements des renouvellements selon état sanitaire



L'état sanitaire des platanes est majoritairement mauvais devant la place Winston Churchill.

Les prochaines tranches de renouvellement sont réparties sur deux ans afin de diminuer l'impact paysager des abattages.

Exemples d'altérations



A: Dégradation importante et régressive à l'insertion des charpentières

G : Blessure importante difficile à conserver dans le développement d'arbres de plein vent





I : axe dépérissant + nécroses régressives à l'insertion des charpentières

Extrait du rapport du diagnostic chiroptérologique avant coupe de platanes- avril 2026 – 8 platanes renouvelés sur 14 diagnostiqués

2- Platanes au niveau du boulevard de Brive-la-Gaillarde

Du fait du cycle de vie des chiroptères et de leur utilisation des platanes, **il a été convenu que la coupe des platanes ne devait pas se faire durant l'hiver, mais à l'automne 2026.**

De la même manière que pour les peupliers, les SAR ont été installés à l'aide de la nacelle de la ville le 05/05/2026. Deux agents de la Ville étaient présents.

Voici le détail du diagnostic par arbre ci-après. Les lettres attribuées aux arbres ont été reportées sur le plan en annexe 1.

A : Le tronc est creux et rempli d'eau. La charpentière entre le tronc et la branche est creuse. L'expertise à l'aide de l'endoscope n'a pas pu être complet car la fissure est trop grande. Aucun système anti-retour n'a pu être installé car plusieurs fissures communiquent et sont très grandes. Par conséquent, **il faudra couper de part et d'autre de la charpentière et la déposer délicatement au sol. Il ne faudra pas la débiter immédiatement mais attendre quelques jours.**



B : 1 SAR installé sur une cavité expertisée. 2 autres cavités sont expertisées et sont occupées par des oiseaux qui couvent. Aucun SAR sont installés sur ces dernières afin de ne pas bloquer les oiseaux. **Une attention particulière devra être faite afin de vérifier l'absence des oiseaux dans les cavités.** Logiquement à l'automne, la nidification sera terminée et les jeunes seront volants.

C : RAS (rien à signaler), pas de cavités propices observées, uniquement des bourrelés remplis de terre.

D : 1 SAR installé

E : 3 SAR installés et un nid occupé par un passereau. L'anfractuosité occupée n'a pas été dotée d'un SAR afin de ne pas condamner l'oiseau (les oiseaux ne sortent pas de la manière que les chauves-souris des cavités et n'arriveront pas à sortir avec le SAR réfléchi pour les chiroptères) et de le laisser finir sa couvée. **Une attention particulière devra être faite afin de vérifier l'absence des oiseaux dans la cavité.**

F : aucun SAR installé mais 2 nids observés dans des cavités dont 1 occupé par un étourneau sur le nid en train de couver. Un nid de tourterelle est également présent sur l'arbre (installé en

extérieur et non dans une cavité). **Une attention particulière devra être faite afin de vérifier l'absence des oiseaux dans la cavité.**

G : 3 SAR installés
H : RAS
I : 1 SAR installé
J : RAS excepté un nid de tourterelle sur l'arbre
K : RAS

L : Observation d'une chouette hulotte quittant le tronc de l'arbre. Un œuf a été observé après son départ (cf. photo ci-contre). Elle était donc en train de couver dans le tronc qui est ouvert.



- ➔ Préconisations de la LPO Limousin : détruire un gite d'une chouette hulotte, espèce protégée par la Loi, nécessite une demande de dérogation. **La LPO doit être contactée afin qu'une procédure soit définie entre la Ville de Brive et la LPO.** Au vu de la période de la coupe d'arbre (couvaison finie et poussin envolé), il faudrait installer un nichoir à hulotte afin de compenser la perte du gîte. Il faudra également vérifier le jour de la coupe que l'oiseau n'est pas dans l'arbre.

M : 1 SAR installé

N : importante cavité qui rejoint le 2ème tronc ➔ **tronc à débiter et faire descendre délicatement au sol.**





Gites chiroptéres VdBrive





Des gîtes artificiels pour les chiroptères vont être installés au niveau des zones des coupes des arbres. Ces derniers vont être fabriqués par la Ville de Brive. Des plans de fabrication de gîtes artificiels pour les chiroptères ont été envoyés à la Ville avec les recommandations pour bien installer les gites.

Afin de compenser la destruction des cavités des étourneaux (espèce non protégée par la loi), il faudrait prévoir des cavités de remplacement sur les arbres restants. Ce sont des insectivores nécessaires et donc il serait important de créer des gîtes de remplacement. De la même manière que pour la Chouette hulotte, la LPO devra être contactée.

L'alerte sur les platanes communiqué par la SFEPM (société française pour l'étude et la protection des mammifères) en 2024 a également été envoyé.

Texte de communication sur l'action (ajouter le logo du GMHL sur les communications) :

La Ville de Brive-la-Gaillarde, en prévision de plusieurs coupes d'arbres, a sollicité le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL) afin de réaliser des expertises chiroptérologiques des arbres. Le GMHL est une association naturaliste de loi 1901 qui étudie les mammifères terrestres et volants, les amphibiens et les reptiles du Limousin. Les 26 espèces de chauves-souris présentes en Limousin, seuls mammifères volants, sont toutes protégées par la loi à l'échelle européenne. Par conséquent, lorsque des projets peuvent porter atteinte aux individus, à leur gîte et/ou habitats, des expertises doivent être réalisées afin d'éviter les nuisances. La Ville de Brive a donc mandaté le GMHL afin d'expertiser les deux allées de peupliers au niveau du collège Jean Lurçat et du Jardiland et plusieurs platanes au niveau du boulevard de Brive. Suite à cela, des préconisations ont été faites afin que les coupes n'impactent pas les chauves-souris.